

---

# Charte tourisme rural solidaire au Maroc

---

---

## Antécédents

Depuis plus de quinze ans, l'association Migrations & Développement, en partenariat avec les associations villageoises du Sud-Maroc et les associations de migrants en France, participe au développement rural intégral des villages berbères des zones de montagne, plus particulièrement de la province de Taroudannt, de la province de Tata et de la province El Haouz.

Les associations villageoises, les associations de migrants et M & D ont développé des programmes d'amélioration des infrastructures : électricité décentralisée, eau potable, réseaux d'irrigation, barrages collinaires, routes rurales ainsi que des programmes de renforcement des services sociaux : écoles non formelles, santé en zones rurales.

Elles entreprennent, depuis début 2002, dans le cadre du PACT – Plan d'action concerté « Taroudannt 2010 » – un programme de création d'activités génératrices de revenus. Ces activités concernent principalement la valorisation des productions locales : huile d'olive, huile d'argan, safran, dattes, artisanat du tapis, mais aussi le tourisme rural.

Le choix des partenaires du Pact est de réaliser un programme de tourisme rural susceptible de s'inscrire dans la dynamique du « tourisme respon-

sable et solidaire » qui allie le respect de l'environnement et des cultures locales avec le souci d'une juste répartition des avantages et bénéfices.

Les associations villageoises, les voyageurs et Migrations & Développement décident de souscrire la présente charte et de la mettre aussitôt en application de manière rigoureuse.

## Objet

La charte du tourisme rural solidaire au Maroc a pour objet de réguler les relations entre les hôtes marocains, réunis au sein d'une association villageoise, l'organisation Migrations & Développement en tant que promoteur de pratiques différentes de tourisme et les voyageurs qui décident de partir au Maroc dans le cadre des voyages de tourisme rural solidaire.

## Migrations & Développement

- Recherche des financements pour soutenir les projets des associations villageoises pour une amélioration de la qualité de l'accueil réservé au voyageur et pour assurer une formation adéquate aux associations villageoises en matière de gestion touristique et de valorisation du patrimoine local.

- Assure la promotion des circuits incluant les associations villageoises ayant adhéré à la charte pour fournir la clientèle touristique.
- Recherche des partenariats pour garantir la meilleure qualité du séjour dans le respect de l'éthique du tourisme solidaire.
- Accompagne les voyageurs tout au long du séjour et joue un rôle de médiation en cas de problème entre les partenaires.
- Organise le séjour d'un bout à l'autre en tenant compte des aspirations légitimes des différents intervenants et en résolvant les difficultés qui pourraient surgir.
- Entretient des relations et une gestion transparentes et fournit une information aussi exhaustive que possible à tous les partenaires.
- Rémunère les prestations offertes par l'association villageoise au plus juste prix en s'assurant que les montants versés sont répartis équitablement entre les villageois, conformément aux accords préalables.
- Appuie la création de structures de deuxième niveau pour assurer certains services comme le transport des voyageurs.

### L'association villageoise

- S'assure de l'adhésion de l'ensemble de la communauté villageoise au projet d'accueil touristique dans un esprit d'ouverture et de tolérance.
- Assure l'accueil des voyageurs dans le respect de l'hospitalité berbère.
- Garantit la qualité de l'environnement du village (propreté, entretien, sanitaires) et veille à le rendre attractif et attrayant.
- Assure l'accueil et l'encadrement des voyageurs pendant toute la durée de leur séjour.
- Désigne les familles d'accueil en s'assurant d'une répartition équitable des revenus tirés de l'accueil, dans un souci de renforcement de la solidarité au sein du village.

- Contrôle la qualité des prestations offertes aux voyageurs.
- Veille à la bonne application des règles et des normes.
- Respecte la vie privée des voyageurs et contrôle les comportements individualistes de villageois sollicitant des dons personnels.
- Assure des conditions d'accueil et un encadrement garantissant la sécurité et la santé des voyageurs.
- Contribue à promouvoir les activités artisanales et culturelles (tapis, huile d'argan, huile d'olive, safran, danse, etc.) et la richesse architecturale (Zaouia, maâsra traditionnelle, etc.) spécifique à chaque site.
- Entretient des relations et une gestion transparentes vis-à-vis de ses membres et une information aussi exhaustive que possible à tous les partenaires.

### Le voyageur

- Respecte la culture berbère sous toutes ses formes.
- Évite tout comportement susceptible de choquer ses hôtes (tenue vestimentaire, propos, considération religieuse ou politique, photographie des personnes sans autorisation préalable, etc.).
- Aborde son voyage dans un état d'esprit d'ouverture et d'acceptation de la différence culturelle.
- Veille à ne pas déstructurer la solidarité villageoise par des dons individuels ou l'entretien de relations privilégiées avec une seule personne.
- Évite de gaspiller les ressources naturelles, en particulier l'eau.
- S'engage, s'il est satisfait de son séjour dans les villages de montagne du sud, à informer ses proches et ses amis afin qu'ils puissent, à leur tour, réaliser un voyage du même type.